

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015286-b

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange

Couche époxy

Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

CH2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
m-phénylenebis(méthylamine)
phenol, styrenated

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 61788-44-1 phenol, styrenated

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dangereux :

CAS: 9046-10-0 Numéro CE: 618-561-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12-xxxx	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)- Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50-xxxx	m-phénylenebis(méthylamine) Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	10-20%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 2)

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-xxxx	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 1.030 mg/kg Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	10-20%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0 Reg.nr.: 01-2119979575-18-xxxx	phenol, styrenated ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	10-20%

SVHC néant

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Recourir à un traitement médical

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Risques Risque de perforation gastrique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire autonome.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 3)

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Température de stockage recommandée : 5-30°C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 4)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-		
Dermique	Derived No Effect Level	2,5 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	5,29 mg/m ³ (worker systemic long term value)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Dermique	Derived No Effect Level	0,33 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,2 mg/m ³ (worker systemic long term value) 0,2 mg/m ³ (worker local long term value)
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	Derived No Effect Level	0,3 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 0,3 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,073 mg/m ³ (worker local short term value) 0,073 mg/m ³ (worker local long term value)
CAS: 61788-44-1 phenol, styrenated		
Oral	Derived No Effect Level	0,75 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	2,1 mg/kgxday (worker systemic long term value) 0,75 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	7,4 mg/m ³ (worker systemic long term value) 1,31 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
PNEC		
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Predicted No-Effect Concentration	0,0094 mg/l (sea water rating factor) 0,094 mg/l (fresh water rating factor)	
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Predicted No-Effect Concentration	0,06 mg/l (fresh water rating factor)	
No CAS Désignation de la substance % Type		
Valeur Unité		
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ H S;	

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.



Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.



Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.



CH2

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Couleur :	jaunâtre
Odeur :	aminée
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	260 °C
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	110 °C
Température d'inflammation :	230 °C
pH	Non applicable.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:	100-200 mPas
Solubilité	
l'eau :	Pas ou peu miscible
Pression de vapeur:	
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,02 g/cm ³

9.2 Autres informations

Aspect:	Aucune.
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 7)

Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation par dégagement de chaleur

Forte réaction exothermique aux acides

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-			
Oral	LD50	>2.885 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.980 mg/kg (lapin)	
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)			
Oral	LD50	930 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>3.100 mg/kg (lapin)	
CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Oral	LD50	1.030 mg/kg (ATE)	
		1.030 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 61788-44-1 phenol, styrenated			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 8)

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 61788-44-1 phenol, styrenated

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411).

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-

LC50/96h	772,14 mg/l (poisson) (OECD 203, static)
EC50/48h	80-418,34 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	15 mg/l (poisson)
EC50/72h	2,1-15 mg/l (algue)

CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

LC50/96h	87,6 mg/l (Oryzias latipes)
EC50/48h	15,2 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	20,3 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LC50/48h	388 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	110 mg/l (Brachydanio rerio (Zebrafish))
EC50/24h	27 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	23 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	50 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
NOEC (21d)	3 mg/l (Daphnia magna)
EC 10/18h	11,2 mg/l (algue)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 9)

CAS: 61788-44-1 phenol, styrenated

LC50/96h | 24 mg/l (poisson)

EC50/72h | 20,421 mg/l (algue)

12.2 Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :

CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-

Biod. (28 days) | 0 % (Biodegradation)

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Composants:

CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-

DT50-value (Degradation Half Time) | 365 day

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-

EBAB | 1,34 log Pow (Bioaccumulation)

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

EBAB | 0,99 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation

CAS: 9046-10-0 Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-

EC 50 (3h) | 750 mg/l (Activated sludge)

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

CH2

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels appertentés qux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine))
IMDG, IATA	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe	8 (C7) Matières corrosives.
Étiquette	8

IMDG, IATA



Class	8 Matières corrosives.
Label	8

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 11)

14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS :	F-A,S-B
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category	A
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

**14.7 Transport maritime en vrac conformément
aux instruments de l'OMI** Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU: UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE)), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

EMICODE® EC 1 - à très faible émission

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 12)

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste suivante des mentions de danger est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les déclarations mentionnées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

(suite page 14)

CH2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 16.05.2023

Nom du produit weber.prim 807 Komp.B

(suite de la page 13)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation cutanée
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 8

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.